

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et Haut-Bugey Agglomération pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers sur l'emprise domaniale communale près du camping des 12 cols

Séance du 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOY Joël, BOURGEOIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DRHOJIN Jacques pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
ZANI Sonia pouvoir à pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants

Monsieur le Maire rappelle que Haut- Bugey Agglomération est propriétaire du site du camping des 12 Cols dont il a confié l'exploitation via un bail commercial à la SAS Camping des 12 cols. Dans le cadre de travaux de développement de l'équipement touristique, portés par Haut- Bugey Agglomération, durant l'année 2023, il est prévu d'aménager une aire de stationnement pour véhicules, un cheminement doux et ralentisseur de véhicules sur le domaine public communal, sans affecter la fonction de desserte de la voirie communale. Considérant l'importance des travaux de voirie et réseaux divers sur le camping et par mesure de cohérence sur l'aménagement d'ensemble, il est proposé de confier à Haut-Bugey Agglomération le soin de réaliser ces travaux sur l'emprise domaniale de la Commune. Haut-Bugey Agglomération propose de prendre à sa charge l'intégralité des travaux effectués sur le domaine communal. La Commune se chargera ensuite de la gestion, de l'entretien et du renouvellement en tant que propriétaire.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la convention dont l'objet est de préciser les modalités d'intervention du Mandataire Haut- Bugey Agglomération au titre de cette mission de mandat de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le principe de ce mandat de maîtrise d'ouvrage et à l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION d'Alexandre LALLEMENT**

- **ACCEPTE de donner** mandat de maîtrise d'ouvrage à Haut-Bugey-Agglomération pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers sur l'emprise domaniale communale près du camping des 12 cols
- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

